

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 janvier 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur André Picard :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent :
Denis Laporte, maire

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

001- 2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire suppléant ouvre la séance et constate le quorum.

R 002-2013

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 3, 17 ET 18 JANVIER 2013

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et ajournées du 3 et 17 décembre 2013 et les séances extraordinaires du 17 et 18 décembre 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 003-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1-2012 du 3 janvier 2013, et lot 3 -2012 du 28 décembre 2012 et lot 1-2013 du 4 janvier 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 195 736,37 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 3 janvier 2013, d'une somme de 29 769,72 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

004-2013

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2012.

R 005-2013

PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE ST-CHARLES-BORROMÉE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de St-Charles Borromée a

fait une demande pour l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna à l'association des pompiers de St-Charles-Borromée pour une période de 90 minutes le 30 mars 2013.

ADOPTÉ

R 006-2013

GALA DES SEXTANTS DE L'ÉCOLE BARTHÉLEMY-JOLIETTE 2013

ATTENDU QUE plusieurs élèves de niveau secondaire de notre municipalité fréquentent l'école Barthélemy-Joliette qui, lors d'un gala méritas le 29 mai 2013, les récompensera à leur juste valeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux organisateurs du Gala des Sextants 2013 de l'école Barthélemy-Joliette, lequel gala vise à souligner les efforts, le travail et la persévérance des élèves durant l'année scolaire, aux niveaux sportif, académique, social et communautaire.

ADOPTÉ

R 007-2013

PRÊT DE SALLE – RENCONTRES DE CATÉCHÈSE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de l'agente de pastorale de Crabtree, Brigitte Aubin, pour utiliser le centre communautaire et culturel les 3 février, 17 mars et 19 mai 2013;

ATTENDU QUE l'église ne semble pas être adaptée au type d'animation projetée;

ATTENDU QUE le centre communautaire devrait être utilisé du 16 au 20 mai 2013 pour l'événement « Le moulin à paroles »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt à titre gratuit pour 3 rencontres de catéchèse pourvu que la salle soit disponible, ce qui exclue le 19 mai 2013.

ADOPTÉ

R 008-2013

ANNULATION POUR RAISON EXCEPTIONNELLE D'UN BLOC DE LOCATION DE GLACE À L'ARÉNA

ATTENDU QUE l'organisateur d'une équipe de hockey est décédé le 26 décembre 2013;

ATTENDU QUE cette équipe devait jouer le vendredi 28 décembre 2012 et ne s'est pas présentée;

ATTENDU QUE le contrat stipule que si l'aréna est ouvert, les heures de glace ne peuvent habituellement pas être annulées;

ATTENDU QUE le conseil considère que la raison invoquée est exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser de ne pas comptabiliser cette location dans les comptes à payer et de prendre entente avec le nouvel organisateur de l'équipe.

ADOPTÉ

R 009-2013

COLLOQUE - SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le conseiller municipal Jean Brousseau à participer au colloque de sécurité civile qui aura lieu à Laval, les 19, 20 et 21 février 2013 et de défrayer les frais qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 010-2013

ACHAT DE D'UN CELLULAIRE POUR L'EMPLOYÉ SPÉCIALISÉ À LA STATION DE PURIFICATION D'EAU

ATTENDU QUE depuis plus de 10 ans la communication s'établit entre l'automate de la station de purification d'eau potable à l'aide d'un téléavertisseur (pagette);

ATTENDU QUE l'employé spécialisé à la station de purification d'eau potable est couramment sollicité pour d'autres activités à l'extérieur de la station;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire améliorer les communications entre la station et l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'ajout d'un cellulaire destiné à l'employé spécialisé à la station de traitement d'eau.

ADOPTÉ

R 011-2013

ACHAT DE 2 TABLETTES IPAD

ATTENDU QUE, le conseil municipal depuis mars 2010 expérimente les séances du conseil sans papier;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire améliorer les communications avec et entre les employés;

ATTENDU QUE le directeur des travaux utilisait déjà son iPad personnel de première génération pour le travail;

ATTENDU QUE le directeur des travaux utilisait déjà son iPad personnel de première génération pour le travail;

ATTENDU QUE les tablettes resteront des propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de 2 tablettes Ipad2 avec accès cellulaire et couverture Smartcover pour un montant d'environ 1 730 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 012-2013

FORMATIONS ADMQ

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général Pierre Rondeau à s'inscrire à une formation « **Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches et Négocier les contrats municipaux** » le 7 février 2013 à St-

Jean-de-Matha au coût de 270 \$, excluant les taxes;

ADOPTÉ

R 013-2013

REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS QUI ONT RÉPARÉ LA FUITE D'EAU LE 1ER JANVIER 2013

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de remercier les employés municipaux syndiqués (Frédéric Jette Desrosiers, Luc Chaput et Martin Rivest) et le directeur des travaux publics, Christian Gravel, qui ont œuvré à pied d'œuvre pour réparer la fuite d'eau importante sur la 4^e Avenue dans la journée du 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉ

R 014-2013

ACHAT DE 2 PARCELLES DE TERRAINS POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 21 novembre 2011 la résolution R407-2011 mandatant BMI experts-conseil inc. pour réaliser des travaux d'entretien du ruisseau du Trait-Carré;

ATTENDU QUE parmi les scénarios soumis, le conseil entend privilégier le déplacement du cours d'eau afin d'éviter l'érosion de l'accotement du chemin Ste-Marie et par conséquent améliorer la pérennité de l'infrastructure;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'acquisition d'une bande d'environ 7 mètres longeant le chemin Ste-Marie et le ruisseau du Trait-Carré sur une longueur d'environ 300 mètres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 17 décembre 2012 la résolution R 445-2012 stipulant que la dernière offre était finale ;

ATTENDU QUE les 2 propriétaires distincts ont accepté l'offre finale;

ATTENDU QUE l'entente prévoit l'achat d'une partie des lots 3022856 et 4238994 appartenant à monsieur Marc Pinsonneault et madame France Vincent pour la somme de 16 701,44 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QUE l'entente prévoit l'achat d'une partie du lot 3022857 appartenant à monsieur Gilles Lord pour la somme de 6 205,06 \$, excluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'acquisition d'une partie d'une partie des lots 3022856 et 4238994 pour la somme de 16 701,44 \$ excluant les taxes et d'une partie du lot de 3022857 pour la somme de 6 205,06 \$ excluant les taxes.

QUE le notaire Me Jacques Raymond soit mandaté afin de préparer les actes nécessaires à la réalisation de la vente.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans les revenus provenant de la taxe spéciale pour l'entretien des cours d'eau et fossés.

ADOPTÉ

R 015-2013

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de défrayer les frais d'adhésion annuels pour 2013 à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, d'une somme de 395 \$ et du directeur général adjoint, Christian Gravel, d'une somme de 375 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 016-2013

AJOURNEMENT

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 21 janvier 2013 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 15.

André Picard, maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, André Picard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.